

# Les coopératives de consommation françaises à l'épreuve du temps

Jacques Prades  
CERISES  
Université de Toulouse 2-Le Mirail

## Résumé

On montre à partir de l'effondrement des coopératives de consommation françaises en 1984 et 1985 que le contexte économique (mode de croissance) et politique (signification des mouvements sociaux) ont été largement ignorés d'une partie du mouvement coopératif. Une des leçons de cet événement est toujours d'inscrire l'économie sociale dans le contexte de l'économie globale.

Quand on parcourt ce qu'on pourrait appeler « L'Europe de la coopération », on est frappé d'une part par la force des coopératives en Italie (la puissante fédération de la Légacoop), en Espagne (Eroski du groupe Mondragon), en Suisse (Migros ou Coop), et d'autre part par le fait que l'effondrement des coopératives de consommation en France dans les années quatre-vingt n'ait pas suscité davantage d'interrogations. En effet, au début des années quatre-vingt, le groupe des Coopératives de Consommation (magasins COOP) représentaient plus de 40 000 salariés autour de 15 coopératives régionales ; aujourd'hui, seules 4 d'entre elles subsistent et occupent moins de 14 000 salariés.

On ne trouve presque rien en France sur l'explication de cet effondrement <sup>1</sup>.

Sauf ce fameux texte prophétique d'Henri Desroche écrit en 1976 <sup>2</sup>. En prenant ses distances vis-à-vis de Ch. Gide qui avait fondé une grande partie de son argumentation en faveur de l'économie sociale sur la République coopérative et le rôle des coopératives de consommation, Desroche expliquait les termes de l'alternative autour d'un scénario rose et un scénario noir qui tournait au cauchemar. Ce dernier se réalisera... Quelque dix années plus tard, au milieu des années quatre-vingt.

Nous voudrions replacer cet événement en le resituant dans l'époque et en inscrivant l'époque dans un temps plus long<sup>3</sup>. Notre hypothèse est, qu'au-delà d'erreur de gestion, une partie du mouvement coopératif en France n'a pas pressenti deux changements. Le premier est que les événements politiques de la fin des années soixante provoquaient, par ondes successives, de nouvelles aspirations. Le deuxième est que nous étions en train de passer d'une régulation nationale par l'Etat social comme soutien à la croissance par la consommation à une régulation mondiale par les prix où l'épargne soutient la croissance.

Nous choisirons trois niveaux d'exposition pour exprimer cette idée :

- un niveau micro-économique relate un entretien avec un ancien dirigeant de la coopérative Coop-Atlantique<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir en langue anglaise l'ouvrage de Brazda et Schediwy (1989)

<sup>2</sup> Le ton de l'invitation de Desroche au XIV<sup>ème</sup> colloque des cadres dirigeants français du mouvement coopératif de consommation en 1976 est assez symptomatique de leur désarroi : « Nous en sommes à nous interroger sur les destins du mouvement et les fatalités qui habitent nos rêves ou entretiennent nos hantises. Interrogez-nous. Interrogez-vous. Interrogez les textes et les faits, le prochain et le lointain, le réel et l'imaginaire. Librement. Franchement. Radicalement. Vous nous rendrez service. »

<sup>3</sup> Je remercie D. Thion d'avoir consacré du temps à relire mon texte et de m'avoir apporté des précisions sur cette époque.

<sup>4</sup> Entretien de Jean Grave avec Dominique Thion réalisé le 16 juillet 2007 à Bordeaux. J. Grave était Vice-Président du mouvement coopératif durant l'effondrement des coopératives de consommation françaises, en 1984-1985. Expert-comptable de formation, il sera chargé de fusionner plus d'une dizaine de petites coopératives entre 1962 et 1968, date à laquelle il est mandaté durant les événements pour dédouaner et débloquer les wagons de ravitaillement de la population. En 1976, il prend la direction de Coop-Atlantique. Je remercie mes deux interlocuteurs pour leurs témoignages. D. Thion, Directeur de Eroski-France, a poussé la gentillesse jusqu'à la relecture complète et consciencieuse de la totalité de l'article. J. Grave a, quant à lui, poussait l'exercice encore plus loin, en contestant certaines formulations. Le temps nous

- un niveau méso-économique est largement inspiré par l'article cité de Desroche.
- un niveau macro-économique tente d'expliquer la situation générale.

Aucun des niveaux n'est hiérarchisé par rapport aux autres.

Cet article n'évoque pas la question de la construction de l'imaginaire de l'économie sociale, ce que Desroche appelait l'utopie, pourtant totalement constitutive des coopératives puisque la première coopérative de consommation a été fondée en Ecosse, au début du XIXe siècle par un utopiste, R. Owen.

---

manque toujours pour aller plus loin. Merci encore de ce dévouement. Il va de soi que la version finale ne relève que de ma propre interprétation et écriture et ne saurait engager les personnes citées.

## 1. Un niveau micro-économique ou factuel

Dans la première moitié des années quatre-vingt, on assiste en France à une véritable hécatombe des coopératives de consommation : les coopératives de Lorraine à Nancy, de Lorient, la Coopérative Régionale du Nord, celles de Valence et de Saint Etienne. Les coopératives n'ont pas été seules dans la tourmente : s'effondrent également des entreprises familiales (Lemaire, Montlaur), des sociétés cotées en bourse (Euromarché), des coopératives de commerçants indépendants (Codec). Elles n'échappent pas à la crise qui frappe la grande distribution. On comptera en France sept dépôts de bilan de coopératives de consommation de 1982 à 1985, alors que chaque année, pendant la décennie qui suivra, jusqu'à la loi Raffarin du 5 juillet 1996, « 379 grandes surfaces ouvraient en moyenne chaque année »<sup>5</sup>. Cette situation peut s'expliquer par une raison forte : on n'a pas compris dans le mouvement des coopératives de consommation, ce que signifiait une régulation par les prix. La montée du discount, c'est-à-dire produire à bon marché des produits de qualité suffisante connus de tout le monde, l'absence de liberté des prix avant la fin de l'application de l'ordonnance de 1945 (il faudra attendre 1986 pour que l'ordonnance soit supprimée), et la confrontation d'un marché décentralisé où le mode de distribution a changé (l'éloignement géographique d'un dépôt n'étant plus la variable principale des prix) vont transformer l'environnement des coopératives. L'échelle mobile des salaires, leur indexation sur les prix et la persistance du chômage, l'échec des politiques de relance par la consommation après celle par l'investissement provoquent une situation inédite.

À ces changements s'ajoutent des causes plus spécifiques aux coopératives.

Tout d'abord, la Centrale d'achat coopérative centralise les achats pour négocier des tarifs avec les fournisseurs nationaux et par ailleurs gère une production industrielle (usine) à destination d'un « marché coopératif captif ». Cette double fonction n'a pas facilité la baisse des prix pour les coopératives. Notons cependant que la Centrale n'était que « prescripteur ».

Ensuite, le regroupement ou la fusion des coopératives est trop lent, et parfois hasardeux, souvent en raison de baronnie<sup>6</sup>.

Enfin, la ristourne n'est pas toujours un outil facile à gérer. En effet, le résultat d'une entreprise est fonction de la rotation du capital investi. Plus la vitesse est rapide et plus on peut se contenter d'un profit unitaire faible pour maximiser le profit nécessaire à la rémunération du capital. Mais plus le rendement « capitaliste » exprimé en pourcentage du capital croit grâce à l'accélération de la rotation du capital investi et plus la ristourne exprimée en pourcentage du Chiffre d'affaire baisse. Il fut un temps où l'on mesurait l'efficacité d'une coopérative à son taux de ristourne. Aussi, en baissant son taux de ristourne au fil de l'évolution des règles du jeu, la coopérative devenait moins « attractive ». Par ailleurs, l'économie réalisée par le consommateur ne se fait qu'en fin d'année pendant que l'économie réalisée par le client de la grande surface « discount » se fait sur le chariot.

En fait, devant la montée de la concurrence, les coopératives ne vont pas toujours comprendre ce qu'il faut centraliser (les achats, les investissements, la gestion de la trésorerie) et ce qu'il faut décentraliser (la politique des prix, la politique du personnel). Elles sont accrochées à un territoire et cherchent à assembler pendant que la grande distribution fragmente les prix en fonction de la taille des magasins et gère adroitement des fonds de roulement. Pour reprendre une formule de J. Grave, « pendant que les uns coopèrent sur un territoire, les autres gèrent des formules en fragmentant les marchés ».

La force des coopératives, le collectif, est en réalité devenue une faiblesse. J. Grave aime à se souvenir de cette tirade de Cyrano de Bergerac, comme par ironie

---

<sup>5</sup> Extrait de « Premières propositions sur le pouvoir d'achat » Commission pour la libération de la croissance Française, Présidé par J. Attali, nov. 2007

<sup>6</sup> J. Grave explique cette situation autrement : « les coopératives sont des sociétés de personnes. Les rapprochements entre coopératives sont donc naturellement plus laborieux qu'entre sociétés de capitaux dans lesquelles, c'est « le capital » qui décide. Il y a eu des fusions réussies. Il en fut d'autres qui non pas abouti es ou qui ont abouti avec un partenaire choisi selon des critères sociétaux plutôt qu'avec un partenaire choisi selon des critères économiques et/ou stratégiques ».

7 :

*« Lors même qu' on n' est pas le chêne ou le tilleul,  
Ne pas monter bien haut, peut-être, mais tout seul ! » ...*

Ce niveau « gestionnaire » explique une partie du problème mais on peut tenter de déplacer le niveau d'explication de cette déroute, ce qui ne signifie pas, nous l'avons déjà dit, que ce niveau soit accessoire ou subalterne. Il s'agit d'autres strates d'intelligibilité d'un même phénomène.

## **2. Un niveau méso économique**

Le texte d'H. Desroche, « Le Rose et le noir » est un dossier prophétique écrit en 1976 puis re-publié en 1986 <sup>8</sup>. De ce texte, on peut dresser les principales difficultés du développement des coopératives de consommation françaises. Premièrement, la concurrence de firmes géantes de la distribution aux ressources financières et techniques importantes, en fait l'apparition de la grande distribution moderne.

Deuxièmement, la prolifération d'associations de consommateurs (qui n'est plus limitée aux seules coopératives).

Troisièmement, la contamination des difficultés des coopératives des pays voisins (Allemagne, Autriche, etc.).

Quatrièmement, l'implantation des coopératives qui laissait en déshérence les grands ensembles à forte densité de population.

Cinquièmement, le poids du budget alimentaire qui tendait à s'affaiblir alors que les coopératives continuent à axer leurs efforts sur le poste alimentaire.

Sixièmement, la concurrence du « commerce associé » organisé sous forme de « coopératives » de commerçants qu'il serait plus convenable d'appeler des « coopératives de moyens » : il s'agit de commerçants indépendants qui ont imaginé un modèle de développement et d'organisation « simple, rapide et mobilisant peu de capitaux » selon les dires de D. Thion. Leclerc, Super U ou Intermarché sont fondés sur ce modèle qui va connaître une progression fulgurante (pour Intermarché en vingt ans, on va avoir une multiplication par 100). Le modèle peut être juridiquement une coopérative (un homme=une voix, l'impartageabilité des réserves, etc) mais s'il l'est, il n'en épouse pas sa philosophie.

Septièmement, le développement du salariat et de la politique de prix qui étaient contraires au principe de Gide. Pour lui, les gains obtenus par les coopératives de consommation devaient être réinvesti pour reconquérir de nouvelles coopératives pour fonder la République coopérative.

Et, enfin, huitièmement, la division entre appareils de permanents et réseaux des usagers-coopérateurs que des dispositifs juridiques crurent bon de séparer entre syndicats de consommateurs et co-gestion de producteurs. Par ces pressions qu'on retrouvera au travers des lois Chalendon pour les coopératives d'habitation, on dissocie l'acte de production et celui de consommation. C'est au fond la clé de l'opposition aux traits les plus saillants du capitalisme par le monde coopératif que la loi renforce.

La conclusion de Desroche est lumineuse : « Ainsi minées, mobilisées sur les urgences de leur technologie et immobilisées sur des exigences juridiques insolites, ces coopératives auraient certes pu opposer à de telles forces de démantèlements, les contre forces d'un idéal économique et culturel ». Et d'enfoncer le clou : « Ce mouvement était en train de perdre ce qui fait un mouvement : sa mémoire, sa conscience et son imagination ». Sa mémoire car personne n'était capable de proposer aux sociétaires une histoire générale des événements qui avait fixé ces institutions. Sa conscience car elle était émietée en baronnies géographiques ou sectorielles. Son imagination car limée et routinisée par les procédures de la société industrielle. Il fallait se rappeler que la coopérative n'est qu'un « moyen », les pionniers de Rochdale étant « un projet communautaire d'économie intercoopérative », une alternative au moment où on assistait à un assouplissement

---

<sup>7</sup> Entretien cité

<sup>8</sup> Archives de Sciences Sociales et du Développement, 1976 et revue des Etudes coopératives n° 184

des statuts des coopératives (entre 1970 en France et 1980 en Italie et Espagne) et une utopie qui fonde le projet coopératif de Fourier, Owen ou Proudhon.

Cette nouvelle situation pouvait être lue de diverses manières mais pour beaucoup il signifiait une « banalisation » des coopératives. H. Desroche tenta de formaliser ce mouvement au travers du quadrilatère qui décrivait les ruptures qui pouvaient se produire entre salariés, cadres, élus dirigeants et sociétaires. C'est une de ses ruptures qu'évoque D. Thion lorsqu'il parle de « népotisme ambiant » dans certaines coopératives de consommation dès lors que leur taille masquait un éparpillement des voix qui permettait la constitution invisible de groupes de pouvoir.

Ce qui marque donc le paysage des coopératives dans les années quatre-vingt, c'est leur profonde banalisation, au premier rang de laquelle participe activement Le Crédit Agricole<sup>9</sup> au travers du développement d'une agriculture intensive. C'est en réalité toute l'économie sociale<sup>10</sup> qui va basculer : de l'utopie de la République coopérative « où le salariat devait faire place à des formes nouvelles comme la coopération » comme le disait C. Gide<sup>11</sup>, on se dirige vers un modèle de « gouvernance d'entreprise à forte valeur ajoutée sociale et environnementale ». On ne se place plus au niveau de l'économie mais des entreprises, en luttant contre les inégalités sociales et non contre le salariat. On revendique la double qualité, le principe « un homme = une voix » et des réserves impartageables mais dans une relation de coopération avec l'Etat. Ce manque de projet sociétal de l'économie sociale s'inscrit également dans une période qui tranche d'une part avec les trente glorieuses, d'autre part avec la bi-polarisation du monde. Et c'est là un deuxième aspect du problème.

L'analyse de Desroche est intéressante car elle se situe sur un plan purement coopératif mais laisse échapper par là un autre pan du dossier qui est celui du cadre économique plus global ; du coup, elle ne saisit pas qu'un nouveau modèle de régulation est possible dans lequel la coopérative pourrait avoir sa place.

---

<sup>9</sup> Le Crédit Agricole n'était pas à l'origine une coopérative ; il n'en a donc jamais eu véritablement sa philosophie. En revanche, il faut noter qu'il s'agit d'un rare groupe de l'économie sociale qui soit côté indirectement (par une filiale) en bourse et d'un autre côté qui témoigne une présence territoriale exceptionnelle. En cela, c'est une expérience qui peut faire histoire dans le mouvement coopératif.

<sup>10</sup> C'est dans les années quatre-vingt que sera introduit juridiquement en France par Michel Rocard le terme d'« économie sociale » de Ch Gide que réactive Desroche en rappelant qu'il comprend cinq sous-secteurs : l'économie syndicale quand le syndicat devient gestionnaire (c'est-à-dire les comités d'entreprise), l'économie assistancielle dépassant le patronage charitable (c'est-à-dire le secteur de l'insertion), l'économie associationniste, mutuelliste et coopérative. Notons que les deux premiers ont échappé à la définition juridique de 1981.

<sup>11</sup> cité par Desroche in Archives de sciences sociales et de la coopération n ° 54, 1980 page 52

### 3. Un niveau macro-économique

La question que l'on peut se poser est celle de savoir pourquoi la gauche au pouvoir a mis en place une politique macro-économique traditionnelle- politique de relance par la consommation, politique des nationalisations puis stratégie de sortie de crise par la filière électronique- alors que les coopératives de consommation offraient l'instrument idoine de politiques locales (les clusters) capable de freiner l'impact de la mondialisation. L'intuition de cet article est que beaucoup de dirigeants de ces entreprises coopératives n'ont pas compris ce qui était en train de se passer, tant du point de vue macro-économique que social.

En voici quelques précisions. Le modèle mis en place après la seconde guerre en France qui s'affaiblira au début des années soixante-dix était caractérisé par des gains de productivité importants qui se distribuaient entre une progression des salaires, négociés au niveau des branches, qui alimentaient une consommation de masse et la rémunération d'un capital qui devenait de plus en plus difficile à financer. Ce compromis entre patrons et ouvriers a été rendu possible par un rôle très actif de l'Etat (salaires indirects, relations tripartites, conventions collectives, etc.), circonscrit dans une économie nationale. Ces approches expliquent la crise de manière endogène dès la fin des années soixante, qui se manifeste par des taux d'inflation et de chômage élevés et la carence des instruments keynésiens de relance de l'activité. La crise a éclaté par l'effondrement des gains de productivité (passant en moyenne de 3.9 % entre 1960 et 1975 à 1,6 % de 1975 à 1980), la saturation de certains biens de consommation de masse qui structuraient la consommation (automobile, logement et biens électroménagers) et les formes d'organisation du travail industriel tayloriste qu'elle induisait. Les limites technique, économique et sociale de ce mode de régulation apparaissent clairement. D'où le chômage qui passe en France approximativement de 3 % en 1975 à 6 % en 1980 et 9 % en 1985.

Durant cette période de l'après-guerre, une large partie de l'économie sociale a accompagné la puissance publique. La Mutualité au niveau de la santé vint soutenir la croissance de la consommation par le salaire indirect. Les associations gérant les services sociaux et l'éducation populaire tendent à s'institutionnaliser et réparent les dégâts du progrès. Le crédit en coopérative accompagne l'évolution de l'agriculture intensive et la transformation ou le dépérissement du milieu rural pendant que les coopératives de consommation regroupent leur achat pour tenter d'infléchir les hausses de prix.

On a pu dire que l'agitation de 1968 révélait la fin des trente glorieuses en ouvrant une période lourde de difficultés. Si cette relation n'est pas facile à établir, ce mouvement social a été à l'origine de « l'économie alternative » elle-même à l'origine de « l'économie solidaire » : par exemple, les crèches parentales sont nées en soixante-huit et quelques années plus tard, les jardins de cocagne, Les SELs sont nées dans les années soixante dix au Canada, la première régie de quartier dans le quartier d'Alma gare à Roubaix, également au début des années soixante-dix qui prendra une forme institutionnelle dix ans plus tard, et les entreprises d'insertion et les associations intermédiaires naîtront d'initiatives d'éducateurs sociaux également durant cette période.

La période issue de cette crise est apparue à la fin des années quatre-vingt-dix, mais sous un visage moins souriant que les trente glorieuses. Le nouveau mode de croissance du capitalisme, théorisé par M. Aglietta, ne lie plus salaire et investissement par le biais de la productivité, négocié au niveau de la branche à l'intérieur d'un cadre national. Mais il lie investissement et épargne, négociés au niveau de l'entreprise, très fortement dépendant du marché des capitaux et de la possession de titres au niveau international. La compétitivité joue ici le rôle de la productivité sous le fordisme.

Le contrat salarial prend deux formes extrêmes :

- la première est un contrat liant des salariés des services, mobiles sur le marché mondial, au sein d'entreprises réceptives à l'épargne salariale et à toute forme d'intéressement individualisé dont les stock-options. Les intermédiaires entre les

actionnaires et l'entreprise reposent sur les fonds de pension qui gèrent au mieux l'épargne de leur client en diversifiant les portefeuilles et les opportunités. C'est eux qui sont le nœud du modèle de régulation autour duquel le vieillissement de la population et le développement de l'activité féminine jouent un rôle essentiel.

- la deuxième forme concerne des emplois salariés précaires et non qualifiés dans une économie locale, peu ouverte à la compétitivité. Elle ne repose plus sur la « classe ouvrière » parce qu'elle n'est plus le moteur de la croissance. Une des particularités de ce régime de régulation est qu'il repose sur les technologies de l'information reposant sur des logiques de flux et non de lieu où les entreprises sont éclatées géographiquement avec une externalisation d'activités et un développement de la sous-traitance. Dans un monde où une partie non négligeable du revenu des ménages provient de l'épargne, les soubresauts de la bourse ont une incidence sur le volume de la consommation, l'investissement provenant du rendement des actions.

Dans ce modèle fragile de régulation macro-économique où la gestion des entreprises par les actionnaires (et non les managers) est devenue une forme déterminante de la régulation<sup>12</sup>, où la performance se mesure à la capacité de la firme à remettre en cause son ancrage territorial, l'économie sociale n'a pas trouvé sa place. Largement institutionnalisée durant le fordisme, elle a été traversée par deux mouvements. D'un côté, de nouvelles formes d'exclusion auxquelles les entreprises d'insertion ont cherché à répondre, lesquelles n'ont pas de véritables places dans l'économie sociale institutionnalisée qui se préoccupait davantage de répartition. De l'autre, un mouvement autogestionnaire issu des années soixante-huit, donnant lieu à une floraison d'initiatives solidaires ne trouvant pas toujours leur compte dans les approches de l'économie dite « solidaire » mais éloigné de l'économie sociale institutionnelle.

Le profond changement du mode de régulation est qu'il ne s'effectue plus avec les salariés (par le biais de la consommation et donc des salaires, ce qui offrait toute sorte de compromis) mais à côté des salariés (par le biais de l'épargne, privilégiant les cadres-salarié contre les travailleurs pauvres).

#### **4. Y a-t-il une issue pour une nouvelle économie sociale ?**

Avant de dessiner quelques pistes sur cette question, nous voudrions écarter quelques apories tenant d'une part au concept de coopération tel qu'il émane de la théorie des jeux et d'autre part du concept d' « économie solidaire » lorsqu'il est entendu comme une nouvelle théorisation de l'économie sociale<sup>13</sup>.

##### **4.1 Des apories**

Commençons par le premier point qui sera le plus rapide.

La coopérative comme forme de propriété collective est davantage que la coopération dans la théorie des jeux.

Pour cette dernière<sup>14</sup>, dans les modèles à réputation, les deux joueurs construisent des règles de comportement et de représailles, au fur et à mesure que le jeu se répète. On apprend sur son adversaire en le voyant jouer et réagir. Se crée alors un capital de confiance qui sera à la base de la réduction de l'asymétrie informationnelle. On retrouve ici un des résultats du dilemme des prisonniers selon lequel lorsque deux joueurs font cavalier seul, ils s'en tirent moins bien que s'ils avaient coopéré.

Le résultat de cette approche rejoint un des fondements de la coopérative puisque pour reprendre une formule de Gide, la coopérative de consommation n'est rien d'autre que l'association entre le vendeur et l'acheteur ou pour le dire autrement, la coopérative tend à réduire l'asymétrie informationnelle entre offreur et demandeur. Mais la différence entre les deux approches tient au fait que dans l'approche de Gide, la propriété et la double qualité sont les instruments essentiels du

---

<sup>12</sup> Au sens de la théorie de la régulation, il s'agit d'un bouclage où la demande sociale se porte vers les secteurs auxquelles sont associées les meilleures performances de rentabilité, ce qui traduit la fragilité de la régulation qu'évoque Aglietta.

<sup>13</sup> Dans l'autre cas où il s'agit d'une manière commode de regrouper des familles, voir Prades-Costa (2005).

<sup>14</sup> La référence est ici l'ouvrage de R. Axelrod (1984)

changement de pouvoir qui s'opère.

Ces deux instruments ne lèvent pas l'opposition entre shareholder (la richesse actionariale) et stakeholder (le partenariat) mais la dépasse : la participation va au-delà d'une simple partenariat aux intérêts parfois convergents et bien compris. Il s'agit de s'aventurer sur la construction de collectifs.

Venons-en aux apories de « l'économie solidaire à la française ». La difficulté de l'exercice tient au fait que les auteurs qui s'en réclament ne disent pas toujours la même chose et que par ailleurs, un même auteur peut au cours du temps moduler ses positions de sorte qu'on prend toujours le risque de faire une critique qui n'est plus actuelle<sup>15</sup>. Mais prenons ce risque...

Campée sur les politiques publiques (ce que dit clairement J-L Laville : « une économie solidaire ne peut advenir qu'avec de nouvelles interventions régulatrices » 1994 p234), l'économie solidaire tente de se rapprocher l'associationnisme des années 1810-1840 en faisant de l'association 1901 la structure type d'une organisation hybridant des ressources publiques, marchandes et bénévoles. Cette dernière forme d'organisation permettrait de tempérer le poids du marchand. Sous l'effet des mouvements sociaux, les politiques publiques contribueraient à faire basculer la société vers une économie plurielle, en activant le maillage des réseaux. Un tel mouvement s'inscrit dans un trend de tertiarisation de l'économie « qui met en jeu des formes plus complexes de coopération et de mobilisation des ressources relationnelles ».

Si on ne comprend pas bien comment un tel processus pourrait avoir lieu concrètement, sinon par contamination progressive, la théorisation appelle une foule de remarques :

-historique d'abord : Les « associations ouvrières » entre 1830 et 1848 n'avaient d'une association au sens où nous l'entendons aujourd'hui que le nom car ces structures avait en général du capital. Par conséquent, elles relèveraient aujourd'hui du statut de la coopérative (davantage que celui de l'association 1901 qui n'a juridiquement pas de capital). C'est le cas des *Bijoutiers en dorés* ou bien de *l'Atelier* (« en avril 1844, une société en commandite est créée pour la publication de *l'Atelier* au capital social de dix mille francs, partagés en 100 actions de 100 francs »<sup>16</sup>) que l'on appelait des « associations ouvrières ». Elles ne prirent le nom de « sociétés coopératives » qu'entre 1863 et 1866 (comme l'indique l'expression « Le capital de l'association coopérative » inscrite en 1876 lors du premier Congrès ouvrier). Cette terminologie d'« association », très usitée sous la monarchie de juillet, signifiait en fait une sociation. C'est cette signification qu'exprime la formule suivante extraite de Buchez en octobre 1842 : « La nation française est une association instituée ». J Ph Buchez avait publié en 1830 deux manuscrits dans lequel il exposait d'une part l'idée d'un prélèvement opéré par les employeurs sur le produit du travail des ouvriers (idée à l'origine de la plus-value de Marx) et d'autre part celle de l'acquisition d'un capital social commun. En 1831, dans le journal *L'Européen*, Buchez distinguait les ouvriers qui ont « besoin de peu d'instrument » et dont l'habileté est le principal capital et les « ouvriers des fabriques » pour lesquels il revendiquait dans un premier temps une nouvelle forme d'organisation du travail. C'est en 1832 que Buchez transforme l'expression de « capital social » en « capital indivise » et c'est cette dernière version qu'utiliseront Louis Blanc et Joseph Proudhon<sup>17</sup>. Contrairement à l'histoire convenue de ce que l'on appelle « l'associationnisme », le concept de « coopération » est né sous la monarchie de juillet. On insiste sur son indépendance vis-à-vis de l'Etat et l'expression de ce mouvement ne peut pas convenir à des organisations qui aujourd'hui visent à hybrider des ressources en

<sup>15</sup> La position de J-M Servet (2007) est théoriquement justifiée (bien que ce ne soit pas la seule interprétation qu'on puisse faire de K. Polanyi) mais elle suppose de considérer l'économie comme une croyance ou un imaginaire, ce qui ne fait pas l'unanimité parmi les personnes se réclamant de ce courant. Mais surtout, cette position théorique n'est pas facilement cohérente avec l'ensemble des activités qui relèvent de ce courant (nous pensons à tout ce qui relève de l'inseersion).

<sup>16</sup> A. Cuvillier (1954) page 24

<sup>17</sup> A la suite du coup d'Etat du 2 décembre 1851, Buchez fut arrêté avec son ami le Docteur CERISE chez qui il se trouvait et c'est ce dernier qui prononcera l'éloge funèbre.

combinant des ressources publiques, des contributions volontaires et de marché. Souhaiter que l'associationnisme devienne l'idéal-type d'une société, « la seconde matrice, oubliée, de la révolution démocratique » (c'est bien la problématique de J-L Laville lorsque avec prudence, il énonce les limites de l'associationnisme pour mieux ensuite le valider) c'est d'une part commettre une confusion sur la réalité de l'associationnisme mais aussi ne pas voir que les théories de Buchez sont l'expression du coopératisme. Par ailleurs, cette philosophie contient une conception instrumentale de la conquête de pouvoir d'Etat. Accédant aux manettes de l'Etat, elle sous-tend que le groupe dirigeant pourrait le réorienter à ses propres fins.<sup>18</sup>

Par ailleurs, conscients des critiques dont ils pourraient faire l'objet, les partisans de « l'économie solidaire à la française » évoquent deux limites à cette création conceptuelle. Cette posture serait en effet « française ». En Italie, continuent-ils, nos « associations intermédiaires » ont pris la forme de coopératives. Il s'agirait donc d'une tradition et de culture historiques. Il y a probablement une tradition d'assistance à l'Etat en France, caractérisée par la qualité d'un Etat-nation que ni l'Espagne, ni l'Italie ne sont arrivés à pleinement réaliser. Dans les deux cas, on a surtout l'impression d'un Etat sans Nation. Mais l'inconvénient de cet argument est qu'il se retourne contre ses propres défenseurs. Car, d'une part, cette forme appauvrit considérablement l'émergence d'entreprises sociales. Par ailleurs, on voit mal, si la posture est aussi « franco-française », comment elle pourrait être généralisée à d'autres pays !

- économique ensuite, car affirmer que « la tertiarisation engendre des changements dans le volume global des emplois disponibles » et que « l'ensemble formé par les industries et les services standardisables connaît des gains de productivité importants grâce aux progrès des technologies de l'information parce qu'il traite des données facilement codifiables et qu'en conséquence, il ne crée pratiquement plus d'emplois depuis les années quatre-vingt », laisse pantois ! Il n'y a pas de relation fonctionnelle directe entre la croissance des gains de productivité engendrée par les TIC (relation qui n'est pas directe<sup>19</sup>) et l'emploi car tout dépend de la croissance de la production, de la structure des coûts, de la concurrence sur les produits, de la taille des marchés, etc. Par ailleurs, prétendre que certaines activités du tertiaire dite « relationnelles », rapprochant offreurs et demandeurs de services, conduisent à freiner la marchandisation du monde est contraire à la plus simple observation : le logiciel libre, qui est une co-construction, n'induit pas de mouvement vers l'économie solidaire car il remet en cause le pouvoir d'oligopole mais pas celui du marché.

- anthropologique enfin. Le raisonnement de ces chercheurs est en réalité très simple, fondé sur deux propositions. La première est que toute société serait fondée sur trois types d'échange : marchand, non-marchand et réciprocaire et que chaque « société pourrait être étudiée en fonction de la part plus ou moins grande qu'elle attribue à chaque composante ». La deuxième est que pour chaque projet, l'impulsion réciprocaire « est le premier moment mais pour perdurer, il faut combiner des ressources. Pour préserver la prééminence de la part réciprocaire, il faut ménager un espace public autonome face à l'espace public institué qui par pression exerce un changement institutionnel ». Or, prétendre que toute société se définit par « la combinaison des différentes formes d'échange » est très restrictif car une société ne se définit pas exclusivement par ce qu'elle échange mais aussi par ce qui ne s'échange pas. Et c'est à notre avis, la part la plus importante qui explique comment un territoire peut produire du collectif.

Par ailleurs, le statut du don appliqué aux sociétés modernes est complexe et

---

<sup>18</sup> Pourtant, Simone Weil, dans un article publié en 1933, écrivait très justement : « Toute l'évolution de la société actuelle tend à développer les diverses formes d'oppression bureaucratique et à leur donner une sorte d'autonomie par rapport au capitalisme proprement dit ». Et d'ajouter avec force : « En fait, Marx avait bien aperçu la force d'oppression que constitue la bureaucratie. Il avait parfaitement vu que le principal obstacle aux réformes émancipatrices n'est pas le système des échanges et de la propriété mais la machine bureaucratique et militaire de l'Etat ». Extrait de la revue Arguments n°17, 1960 page 28. Plus pragmatiquement, il faut n'avoir jamais travaillé avec les collectivités locales pour ne pas mesurer l'énorme bureaucratie, comme puissance de normalisation, qui les gangrène.

<sup>19</sup> J'ai abordé cette question dans Prades 2005

appliqué aux associations encore plus énigmatiques. M.Godelier, plus prudent, explique « que le don existe (dans les sociétés modernes) mais il est libéré de toute la charge d'avoir à produire et à reproduire des rapports sociaux fondamentaux, communs à tous les membres de la société » (Prades-Chevallier, 2007).

- politiquement, de surcroît. Cette idée d'hybridation de ressources, quand elle veut limiter la tendance à la marchandisation du monde, est recevable ; mais quand elle conçoit le fonctionnement d'une structure associative à partir de cette triple ressource, elle crée une posture malsaine qui fait croire que plus on multiplie les sources et plus on s'assure des aléas en cas d'impossibilité d'un tiers. La réalité est tout autre car l'octroi d'un financement public freine la productivité (puisqu'on peut arriver à équilibrer les comptes ainsi) qui ne permet plus de dégager des augmentations de salaires, lesquelles pourraient donner lieu à un retrait des institutionnels s'ils en avaient connaissance. De ce fait, on retrécit la possibilité de rétribuer plus largement les salariés de la structure ce qui conduit à une situation connue : un salarié d'une structure d'économie solidaire est le plus mal loti qu'ailleurs, ce qui est tout de même un comble ! De ce point de vue, l'économie solidaire a alors beaucoup à apprendre de sa sœur aînée, l'économie sociale ! Par ailleurs, il n'est pas sûr que la réalité du capitalisme ne soit pas autre : plus on réussit en terme marchand et plus le non-marchand est propice pour s'afficher et prendre le relais et la confiance du réciprocaire s'accroît<sup>20</sup>.

Au fond, « l'économie solidaire à la française » se trouve dans un rapport de connivence à l'Etat qui lui fait perdre tous les éléments qui avaient fondé le mouvement de l'économie sociale : la force libertaire empreinte d'utopie collective. Si elle paraît bien plus habile que les politiques massives keynésiennes venues d'en haut, elle n'en constitue pas moins une variante des politiques publiques. De ce fait, il s'agit d'une construction totalement dépendante des bureaucraties politiques et aucun réseau (régies de quartier, IAE, SEL, etc) ne peut dire aujourd'hui qu'il s'est développé grâce à cette idéologisation qui ne participe pas d'une émancipation politique des hommes.

---

<sup>20</sup> Cependant, mon analyse du don est ici « transactionnelle » et je tombe sous la critique faite par Jean-Michel Servet.

#### 4.2 Une nouvelle économie sociale

Une nouvelle économie sociale est née dans les années quatre-vingt dont la lecture sera brouillée par une banalisation de l'économie sociale et les apories de « l'économie solidaire à la française ». Fourmillement d'une masse d'initiatives disparates, elles recouvrent la lente dérive de la banalisation des coopératives en même temps qu'elle tente de répondre au processus d'exclusion sociale consécutif à la crise économique par des formes d'autodétermination.

On peut expliquer ce mouvement par le fait que les coopératives ont suivi le mouvement de montée en puissance de la technostructure, délaissant le poids des actionnaires. Les entreprises sociales ont suivi une évolution symétrique, en délaissant les sociétaires ou les Assemblées Générales. Avant que le virage s'amorce, entre la fin des années soixante-dix et le début des années quatre vingt-dix, c'est-à-dire qu'il y ait une nouvelle considération des actionnaires, soit en associant les cadres aux avantages que procure un cours d'action élevé (grâce aux stock-options), soit en revalorisant leurs retraites futures (grâce aux fonds de pensions), l'éclatement spatial des entreprises a contribué à une exclusion sociale croissante. C'est de ces réponses à cette exclusion sociale que sont nées ces initiatives de la société civile.

Pourtant, les politiques publiques étaient bien loin de la réponse par l'économie sociale qu'on pouvait apporter à la crise que nous traversons. Qu'on se souvienne du contexte. Inutile de rappeler le visage que les coopératives avaient définitivement pris dans les pays de l'Est. Mais il est moins souvent noté qu'en France, pendant la crise que traversaient les coopératives, la gauche au pouvoir, dont on aura remarqué le silence, était tournée vers une autre forme de propriété, les nationalisations. Les nationalisations consistaient moins à discuter de la légitimité du pouvoir économique par l'actionnariat privé que d'en limiter la portée par la responsabilité de l'Etat. Ajoutons au tableau les politiques de relance par la consommation (plan Mauroy en 1981) puis l'engouement pour la filière électronique (sommet De Versailles en 1982) pour comprendre que nous étions bien loin de l'économie sociale<sup>21</sup>.

Pourtant, la question de la propriété patrimoniale est au centre des modes de régulation de l'économie et parcourt l'histoire de l'économie sociale depuis la révolution industrielle. Cette question est rarement étudiée sous l'angle de la propriété collective.<sup>22</sup> Dans une SCOP, être propriétaire du capital et salarié n'est pas une situation schizophrénique. Ce que les propriétaires gagnent sur les profits par pression sur les salaires, les mêmes le perdent comme salariés. On peut même imaginer qu'ils ne perçoivent qu'une avance sur salaire, car on pourrait très bien imaginer un revenu composé d'une partie fixe extrêmement faible (conforme à la loi française) et une partie variable fonction des résultats.

Que ce soient l'épargne collective collectée pour la retraite (l'expression des « fonds de pension collectifs » étant sujette à caution, une autre forme de fonds publics de retraite), l'épargne salariale des coopérateurs, les fonds inter-coopératifs ou le développement de l'échange équitable ou du commerce éthique ou encore l'éventuelle jonction de coopératives de consommation et des AMAP, la traçabilité des produits, l'économie sociale regorge d'initiatives qui vont au-delà du développement local.

Il y a longtemps que les coopératives de logement au Québec, par exemple, offrent la double qualité au résident de propriétaire de la coopérative et de locataire de son appartement. Ces formes de propriété collective se sont substituées au logement social dont plus beaucoup de monde ne veut et à la propriété privée dont le prix du foncier urbain ou péri-urbain n'a plus de correspondance avec la rémunération du travail. Plutôt que de tracter par les politiques de défiscalisation une offre dont les propriétaires ne sont que des rentiers fiscaux qui s'adressent à une classe moyenne inexistante dont le produit est la résidence sécurisée, on a tous les outils qui

<sup>21</sup> On pourrait objecter que c'est sur ce climat qu'est née la Délégation Interministérielle à l'économie sociale et la première définition juridique du secteur ; mais l'intention de M. Rocard de vouloir créer un lien entre la gauche socialiste et un pouvoir économique de « gauche » limite la portée « d'un mouvement » à celui d'une stratégie.

<sup>22</sup> Sur cette question, voir J. Prades (2006)

permettent de sortir de cette situation en opposant au logement social, une propriété collective choisie et non individuelle.

Mais pour que se mette en place des réponses coopératives, il faut compter sur un destin commun. Il est l'élément fondamental qui différencie l'entreprise sociale du développement local. En tenant à distance l'Etat, le marché comme imaginaire, et la réciprocité sous sa forme d'un humanisme social, on laisse entrevoir les pistes d'un projet d'émancipation politique. Il passera par un apprentissage de la capacité à compter sur ses propres forces, à prendre sa vie en main dans la société dans laquelle nous sommes, car la seule chose qui menace notre propre existence est que notre destin nous échappe. Cet apprentissage est un passage obligé. Si nous pensons que notre modèle de développement n'est plus à réformer mais que sa transformation ne pourra se faire dans la quiétude, alors il nécessite qu'on favorise à chaque instant tout ce qui concourt à une autonomie des pratiques et à l'émancipation humaine. C'est cela que la coopérative est un outil indispensable.

### **Conclusion**

L'hypothèse évoquée dans cet article pourrait expliquer le paradoxe que peu de monde a cherché à comprendre selon lequel au moment où la gauche arrive au pouvoir en France, le fleuron des coopératives s'effondre. C'est un paradoxe puisque le terme d'« économie sociale » a été institutionnalisé précisément, selon les propos de Michel Rocard, pour rapprocher un type d'entrepreneuriat et la gauche française, comme cela existait dans presque tous les pays européens. Or, l'entreprise sociale, à la fin des années 70, s'était rapprochée du modèle de la technostructure, réduisant le sociétaire à celui de l'actionnaire. Mais à la fin des années quatre-vingt dix, les stocks-options et les fonds de pension vont redonner du poids aux actionnaires même si l'expression de « capitalisme patrimonial » d'Aglietta est quelque peu douteuse. Mais ce pouvoir n'est pas redonné pour autant aux sociétaires des entreprises sociales ! Ces derniers étaient d'autant plus perdus que les aspirations de nouveaux mouvements sociaux leur étaient étrangères (traçabilité des produits, échange équitable, juste prix, les AMAP, etc.).

De cette hypothèse, retenons un élément : plutôt que de théoriser abstraitement une certaine idée de l'économie sociale dans un monde futur, il est important de comprendre dans quelle forme de croissance et au sein de quel mode de régulation du capitalisme, elle s'inscrit. Car, on peut toujours penser comme le suggère C. Veverka (cité par Desroche page 108) que la marginalisation des études coopératives à l'université ne traduit que « la médiocrité de la théorie coopérative ». Mais cette médiocrité tient peut-être au fait que sa théorisation est aporétique et non heuristique. Or, on ne peut rêver une utopie que lorsqu'on prend conscience du cadre dans lequel elle s'inscrit parce qu'il indique le chemin à parcourir pour accéder à sa réalisation. Ce qui a fait la faillite française des coopératives de consommation, c'est qu'elles ont été incapables de penser leur temps : au moment où les coopératives se banalisaient, un vent d'autonomie et un rêve d'utopie a soufflé en même temps qu'elles étaient sans réponse devant la montée de l'exclusion sociale parce qu'elles n'avaient pas compris dans quel type de régulation macro-économique nous entrions.

Ce point est essentiel : l'économie sociale ne se crée pas dans un laboratoire d'université ni à l'Assemblée nationale. Dans un laboratoire d'université car la production de connaissance en économie sociale relève d'une profonde interpénétration du milieu professionnel et théorique (Draperi, 2006). A l'Assemblée Nationale pour une raison qui n'a presque pas changé depuis Proudhon : « Il faut avoir vécu dans cet isolement qu'on appelle une Assemblée Nationale, pour concevoir comment des hommes qui ignorent le plus complètement l'état d'un pays sont presque toujours ceux qui le représentent »<sup>23</sup>. L'économie sociale est alors, selon l'image de Desroche, comme la corde du fakir qui lancée en l'air tient au ciel au point qu'il peut y monter, tenue par la société civile qui a besoin d'utopie pour tenir le groupe. La profonde régression historique que nous vivons ne tient ni à la masse d'exclus qui peuplent nos cités, ni la

---

<sup>23</sup> Proudhon, Confessions d'un révolutionnaire Editions Rivière , p168

dégradation planétaire de la biosphère. Elle résulte plutôt du fait que nos sociétés ont perdu le sens de l'utopie collective, c'est-à-dire la capacité de mettre la distance qu'une société entretient avec elle-même.

## Bibliographie

Axelrod R, « Comment réussir dans un monde d'égoïste ? Théorie du comportement coopératif », Odile Jacob, 1984

Johann Brazda and Robert Schediwy « Consumer Cooperatives in a Changing World" ,1989

Cuvillier, A « **Un journal d'ouvrier – L'atelier 1840-1850** » les Editions ouvrières 1954

Desroche,H,. **Archives de sciences sociales, de la coopération et du développement**, Collection entière depuis 1957 CERISES et particulièrement 3 « Le rose et le noir » janvier-mars 1986 n° 75.

Draperi, J-F,. RECMA, n° 2006 Revue internationale d'économie sociale, 2007

Aglietta, M,. « **Le capitalisme patrimonial** », Albin Michel, 1998

Laville J-L, « **Action publique et économie solidaire** », Editions ERES, 2004

Prades, J,« **Compter sur ses propres forces** » Editions de l'Aube, 2006

Prades, J,. (avec A. Alcouffe) « **Droits de propriétés, coopération et égalité** » in Approches institutionnalistes des inégalités en économie sociale, sous la direction de Ph. Batifoulier, L'Harmattan, 2007

Prades, J,. (avec B. Costa), « **L'économie solidaire** », collection « Les essentiels », Editions Milan, décembre 2005.

Prades, J,. « **De la mesure de la richesse économique** » Revue Economie et solidarité Presses de l'université du Québec, Canada, 2005

Servet J-M, « Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi » in Revue Tiers monde n° 190, avril-juin 2007